

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE (SARLU)

A TOUL SERVICES

Je soussigné, Brice HIRSCHENHAHN, né le 19 mai 1999 à Toul, demeurant au 118 rue des Coquillottes, 54200 Chaudeney-sur-Moselle, de nationalité française, déclare constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont les statuts sont arrêtés comme suit :

Article 1 – Forme

Il est formé par les présentes une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les articles L.223-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La société prend la dénomination : A TOUL SERVICES.

Article 3 – Objet

La société a pour objet, en France :

1. Les services à la personne et d'assistance à domicile, notamment :
 - Le ménage, le repassage, le jardinage, les petits travaux de bricolage
 - La garde d'enfants à domicile
 - L'aide aux personnes dépendantes, âgées ou en situation de handicap
 - La téléassistance et l'assistance administrative à domicile

Ces activités seront exercées dans le respect de la réglementation applicable, y compris les déclarations ou agréments requis.

2. La commercialisation de biens et services associés, notamment :
 - La vente ou la location de matériel médical ou de confort
 - Le courtage en travaux et la mise en relation entre particuliers et artisans

3. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société exercera ses activités dans le cadre d'un contrat de franchise conclu avec le réseau Générale des Services, dont elle appliquera le concept, les méthodes commerciales et les outils opérationnels.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 670 avenue du Colonel Péchot, 54200 TOUL. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du gérant.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 10 000€.

Il est divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune.

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

- Monsieur Brice HIRSCHENHAHN : 1 000 parts, numérotées de 1 à 1 000.

Article 7 – Apports

L'associé unique, Monsieur Brice HIRSCHENHAHN, a effectué un apport en numéraire de 10 000 €, intégralement libéré lors de la constitution de la société.

Les fonds ont été déposés le 15 juillet 2025 sur un compte bancaire ouvert au nom de la société en formation auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, conformément au certificat du dépositaire des fonds.

Article 8 – Gérance

La société est gérée par Monsieur Brice HIRSCHENHAHN, né le 19 mai 1999 à Toul, demeurant 118 rue des Coquillottes, 54200 Chaudeney-sur-Moselle, de nationalité française. Il est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'associé unique.

Article 9 – Exercice social

Chaque exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Le premier exercice commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 30 septembre 2026.

Article 10 – Affectation du résultat

L'associé unique décide de l'affectation du résultat conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 11 – Imposition

La société est soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés (IS).

Article 12 – Décisions de l'associé unique

Les décisions de l'associé unique sont constatées dans un registre des décisions ou dans un procès-verbal daté et signé.

Article 13 – Formalités

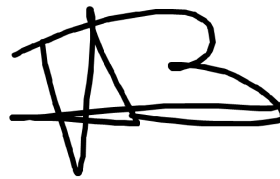
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présents statuts pour effectuer les formalités nécessaires à l'immatriculation de la société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Écrouves, le 27 juin 2025

L'associé unique,

Signature : Brice HIRSCHENHAHN

lu et approuvé

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, bold letter 'B' with a horizontal line crossing it, and a vertical line extending downwards from the left side of the 'B'.

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Je soussigné,

Brice HIRSCHENHAHN,

Né le 19 mai 1999 à Toul, demeurant au 118 rue des Coquillottes, 54200

Chaudeney-sur-Moselle,

déclare confirmer la constitution de la société A TOUL SERVICES, société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU), au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 670 avenue du Colonel Péchot, 54200 Toul.

Les fonds constituant le capital social ont été déposés sur un compte ouvert au nom de la société en formation le 15 juillet 2025 auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Conformément à l'article R.123-77 du Code de commerce, cet acte a pour effet de confirmer définitivement la constitution de la société.

Fait à Écrouves, le 15 juillet 2025

Signature :

lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.